

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 10. — Cl. 1.

N° 928.344

Perfectionnements apportés à la carrosserie des voitures automobiles.

M. CHRISTIAN DESBENOIT résidant en France (Seine).

Demandé le 20 mai 1946, à 16^h 30^m, à Paris.

Délivré le 2 juin 1947. — Publié le 25 novembre 1947.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention se rapporte aux voitures automobiles de petites dimensions; elle a principalement pour but d'en simplifier et d'en alléger la carrosserie sans compromettre leur commodité d'emploi.

Suivant une particularité de l'invention, la voiture ne comprend pas de portes, son accès étant obtenu par translation vers l'avant de la partie antérieure de la carrosserie qui est, à cet effet, montée coulissante sur des glissières du châssis.

Selon une autre particularité, l'aération de la voiture peut être obtenue d'une manière similaire, par coulissement, vers l'avant, du pare-brise qui est monté sur des glissières de la partie antérieure de la carrosserie.

Enfin, lorsque le moteur est placé à l'arrière de la voiture, ce qui est particulièrement avantageux à différents points de vue et, notamment, en combinaison avec la première des particularités précitées, la partie arrière de la carrosserie est, suivant l'invention, montée à charnière sur la partie médiane de la carrosserie de façon à pouvoir être soulevée par pivotement et dégager ainsi entièrement l'accès du moteur.

La description qui va suivre, en regard des dessins annexés, donnés à titre d'exemple non limitatif, fera bien comprendre comment l'invention peut être mise en pratique.

La figure 1 montre schématiquement, en élé-

vation, une voiturette automobile en position de marche, carrosserie aérée ;

La figure 2 représente la même voiture à l'arrêt, ouverte pour l'entrée et la sortie des passagers;

La figure 3 montre la même voiture à l'arrêt, fermée, carrosserie non aérée mais capot arrière ouvert;

Les figures 4 et 5 représentent en coupe, à plus grande échelle, les glissières de pare-brise et de capot avant;

La figure 6 est une coupe longitudinale par VI-VI de la figure 5.

La carrosserie de la voiturette représentée figures 1 à 3 est carénée à la manière d'un fuselage d'avion. Elle comprend une partie médiane fixée à demeure au châssis 2, une partie avant supportée par ce châssis de façon coulissante et une partie arrière articulée en 5 au bord supérieur de la partie médiane 1 et formant capot pour le moteur 6.

La partie antérieure 3 de la carrosserie, ou capot avant, n'abrite donc que les jambes des passagers, la direction, le tableau de bord, la roue de secours et les accumulateurs. Elle est portée par des glissières 7 fixées au châssis 2, au moyen de galets 8 dont les axes 9 sont fixés à une ferrure 10 du capot 3. Pour éviter tout bruit de ferraille provoqué en marche par les trépidations, les glissières 7 en forme d'U, sont garnies intérieurement de chemins

de roulement 11 en fibre ou autre matière non métallique.

Le pare-brise 12 est fixé à demeure à un petit capot auxiliaire 13 dont les bords inférieurs 14 portent des galets 15 susceptibles de rouler, de la même manière que les galets 8, dans des glissières 16 fixées au capot avant 3.

Les poignées 17 semblables aux poignées de portières usuelles commandent le verrouillage du capot 3 sur la partie fixe 1 de la carrosserie. Des verrouillages analogues permettent de bloquer le pare-brise.

Dans ces conditions, pour entrer dans la voiturette, on fait coulisser le capot 3 vers l'avant (fig. 2), puis on referme ce capot pour rouler, le capot de pare-brise 13 pouvant à volonté être fermé (fig. 2 et 3) ou ouvert par coulissement vers l'avant (fig. 1). Pour examiner le moteur 6, on fait pivoter vers le haut, autour de la charnière 5, le capot arrière 4.

Il va de soi que, sans sortir du cadre de l'invention, on pourra apporter des modifications à la forme d'exécution qui vient d'être décrite.

RÉSUMÉ.

La présente invention comprend notamment les perfectionnements ci-après apportés à la carrosserie des voitures automobiles et plus particulièrement des voiturettes, ces perfectionnements pouvant être appliqués isolément ou en toutes combinaisons :

a. La voiture ne comprend pas de portes latérales, son accès étant obtenu par translation vers l'avant de la partie antérieure de la carrosserie qui est, à cet effet, montée coulissante sur des glissières du châssis;

b. Le pare-brise est fixé à demeure à un petit capot qui est monté coulissant sur des glissières de la carrosserie, de manière à aérer la voiture quand il est déplacé vers l'avant;

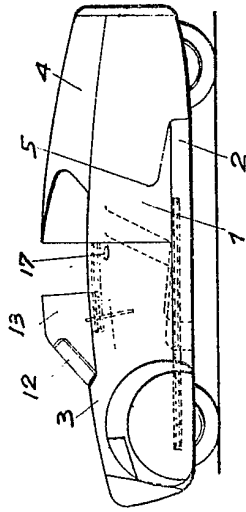
c. Le moteur étant placé à l'arrière de la voiture, la partie arrière de la carrosserie est montée à charnière sur le bord supérieur de la partie médiane de la carrosserie.

CHRISTIAN DESBENOIT.

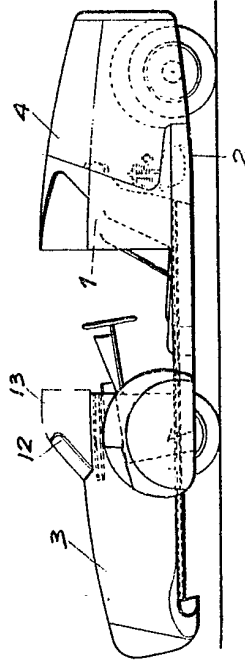
Par procuration :

ELLUIN, BARNAY et MASSALSKI.

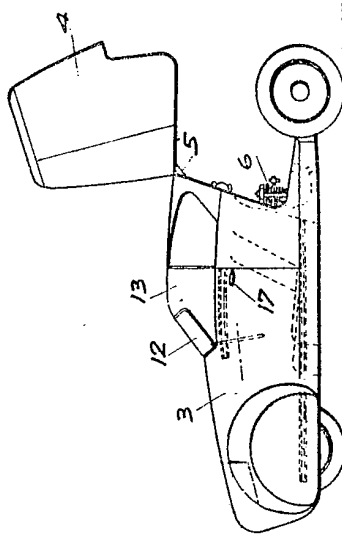
.Fig.1.



.Fig.2.

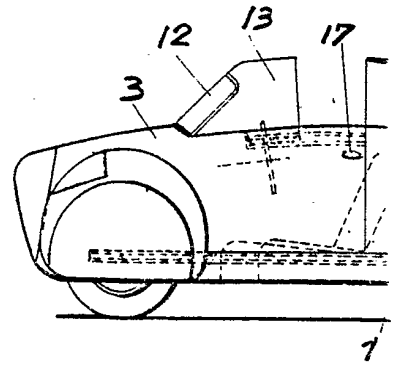


.Fig.3.

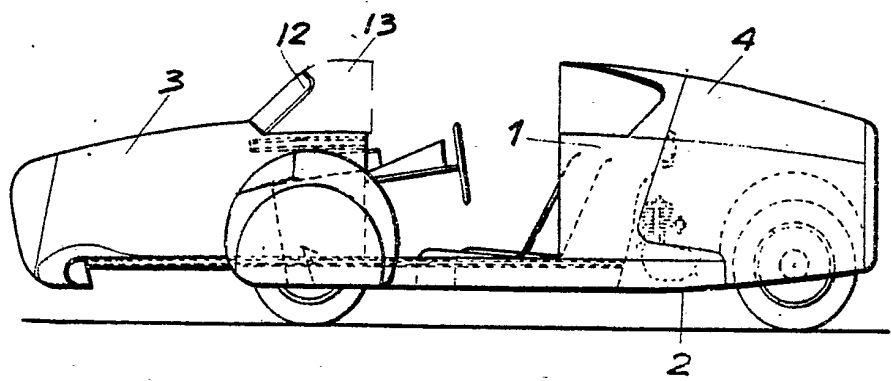


N° 928.344

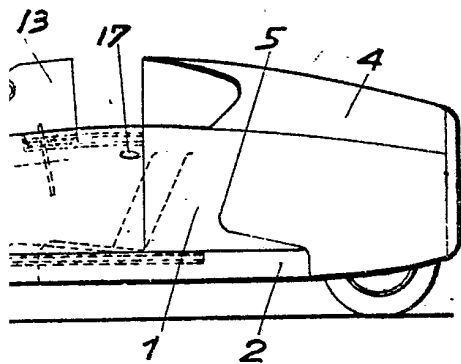
.Fi



.Fig.2.



.FIG.1.



.FIG.3.

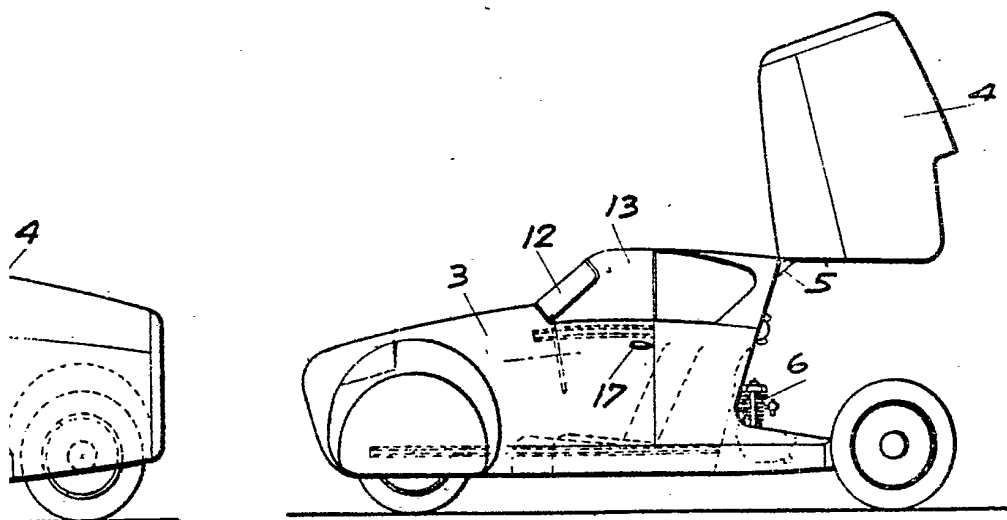


Fig.4.

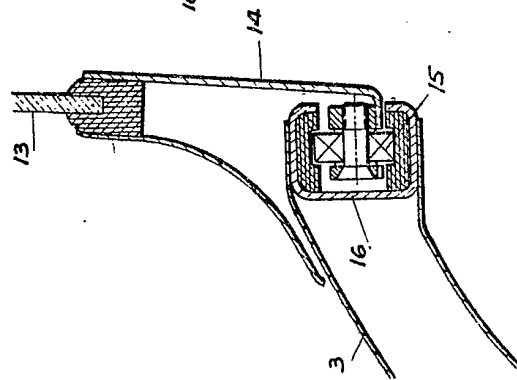


Fig.5

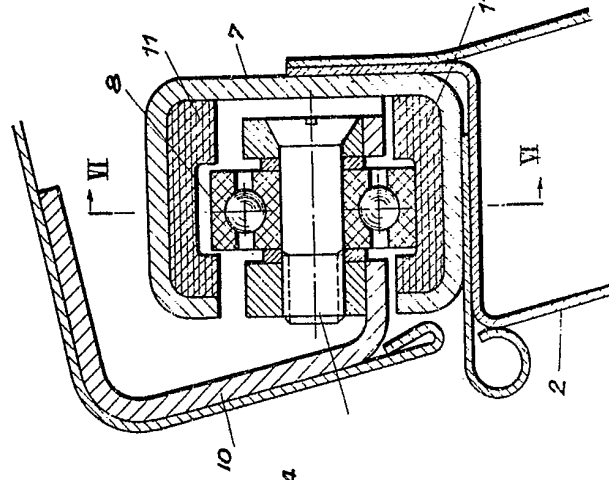
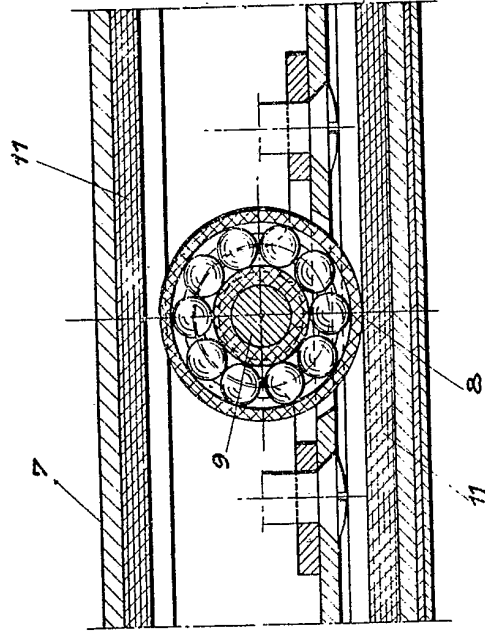


Fig.6



.FIG.4.

.FIG.5

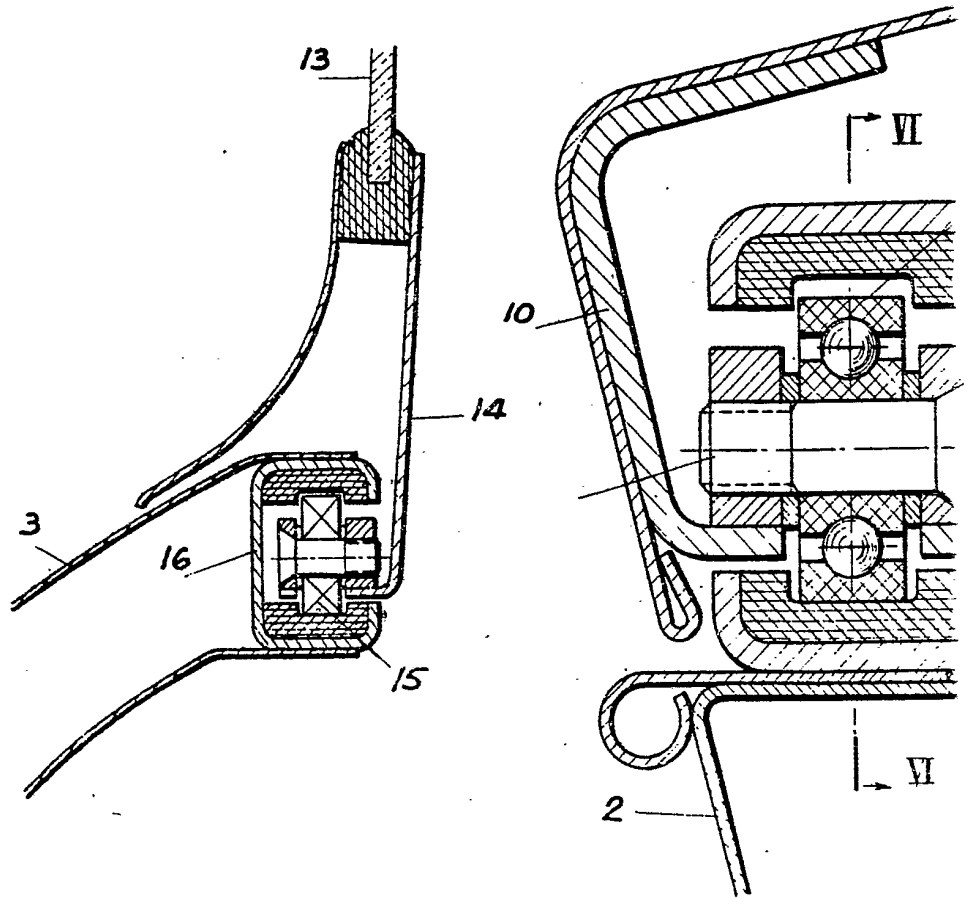


Fig.5

Fig.6

